

COMMUNE DE STE FOY TARENTOISE

73640 STE FOY TARENTOISE - Tél : 04.79.06.90.53 - Fax : 04.79.06.94.63

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février à 19 h 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Yannick AMET**

Maire

Étaient présents :

Messieurs Daniel EUSTACHE, Emmanuel MERCIER, Michel MARMOTTAN, Colin WAECKEL

Adjoint

Madame Nathalie GRAND,
Messieurs Daniel BOCH, Bertrand CLAIR, Dominique MAITRE

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Madame Nadine TETU
Messieurs Stéphane MACHET (procuration Dominique MAITRE), François LIMBARINU (procuration Nathalie GRAND)
Romain EUSTACHE Sylvain TRIPOZ DIT MASSON, Jean-Noël GAIDET,

M. Michel MARMOTTAN a été élu secrétaire en conformité avec l'article L.2121.15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Date de Convocation : le 15 février 2024

Date d'envoi : le 22 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

N° 2024- 16 : Adoption du Rapport sur le Prix et la qualité du Service Public Eau potable de l'année 2022

M. Yannick AMET Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L 2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal.

En application de l'article D 2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération doivent être transmis dans un délai de 15 jours par voie électronique au Préfet du Département et au Système d'Information prévu à l'article L 213-2 du Code de l'Environnement (SISPEA).

Le Maire présente le RPQS sur l'eau potable à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ADOpte** le rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable pour l'exercice 2022
- **TRANSMET** aux services préfectoraux la présente délibération
- **MET** en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **RENSEIGNE et PUBLIE** les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

**Le Maire
Yannick AMET**

